

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						J					

LE MESSAGER

DE

SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE DE
SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PUBLIÉ AVEC L'APPROBATION DE SA GRANDEUR MGR
L'ÉVÊQUE DE RIMOUSKI.

SOMMAIRE : Sainte Anne. La Mère 201. — Lettre pastorale de Monseigneur l'Archevêque de Cyrène, promulgant l'Encyclique du Saint-Père sur la question des écoles du Manitoba, (*Suite*), 304. — Quête ou bazar, 309. — Nouvelle Mission, 311. — A Messieurs les Curés ou Missionnaires, 315. — L'Union Franco-Canadienne, 315. — Bulletin, 316. — Actions de grâces, 318. — Recommandations, 320.

SAINTE ANNE

(*Suite*)

LA MÈRE

Le berceau de Marie.

Pour célébrer la gloire de sainte Anne auprès du berceau de Marie, les Pères de l'Eglise semblent ne pas trouver d'expressions capables de traduire leurs sentiments : "N'est-il pas juste," s'écrie saint André de Crète,

“de porter jusqu’aux astres, par les plus magnifiques louanges, celle qui nous a donné une telle enfant ? Les noms de deux femmes illustres rayonnent dans la chambre de la bienheureuse Anne ; les noms bénis de la fille et de la mère. Payons donc un juste tribut d’éloges à celle qui, naguère stérile, enfante une Vierge ; disons-lui avec les saintes Lettres : heureuse la maison de David dont vous descendez ! heureuse et trois fois heureuse, ô vous, qui, comblée des dons de Dieu, nous avez donné Marie.”

Les anges du ciel pourraient seuls nous dire les heures délicieuses passées par cette mère bienheureuse auprès du berceau de son enfant ; nous pouvons cependant nous faire une idée des sentiments qui se pressaient dans son âme alors qu’elle contemplait Marie reposant sous son regard attendri. Après avoir remercié le Seigneur de ses bienfaits et de celui-là surtout que tous les autres avaient préparé, elle aimait à penser à l’avenir.

Elle était de la race de David, cette enfant bénie que le ciel lui avait donnée ; des prodiges peut-être avaient accompagné l’annonce de sa naissance ; cette naissance d’ailleurs était dûe à un miracle tel que l’on en comptait bien peu dans l’histoire du peuple de Dieu. Marie paraissait bien une créature privilégiée du Seigneur et la grâce s’était unie à la nature pour la rendre la plus ravissante des enfants. Comment la pensée de la voir un jour faire partie de la généalogie du Messie ne serait-elle pas venue souvent pénétrer l’âme de sa mère ? Sans doute sainte Anne, dans son humilité ne se croyait pas digne d’avoir été choisie pour toucher de si près aux mystères divins, mais l’espérance qu’elle ne pouvait concevoir en se regardant elle-même n’était-elle pas justifiée par les mer-

veilles déjà accomplies en faveur de cette enfant de miracle, par les progrès inouïs de la chère petite créature. Anne nourrissait alors les plus ardents désirs. Espérance et désirs toujours soumis à la volonté divine, mais qu'appuyait une prière ardente, perpétuelle, embrasée, semblable à celle qui déjà avait obtenu le premier miracle, prière que l'accroissement de sainteté dû à la Conception immaculée de Marie rendait plus puissante encore sur le cœur de Dieu.

Quelle mère n'a pas connu des sentiments analogues ? Quelle mère n'a pas rêvé sur le berceau de son enfant ? Que deviendra-t-il dans la vie le petit ange que le Seigneur lui a envoyé ? Elle lui voudrait une existence heureuse, brillante peut-être, mais si elle est chrétienne elle doit lui désirer surtout une vie pure, une route droite, un chemin assuré pour arriver au ciel. Voilà les vraies ambitions de la mère qui comprend l'importance du salut. Malgré la tendresse de son cœur, la mère chrétienne, comme Blanche de Castille, préférerait voir mourir cet enfant bien-aimé plutôt que de le savoir un jour tombé dans l'abîme du péché. O mères, qui aimez l'âme de vos chers enfants, priez sainte Anne d'élever vos pensées et de rendre surnaturels vos désirs et votre affection ; confiez-lui, confiez à sa Fille immaculée ces âmes que menacera bientôt l'atmosphère empestée du monde. Que la Mère et la Fille veuillent bien les protéger ; qu'elles les gardent toujours, ainsi vous aurez assuré, autant qu'il dépend de vous, le bonheur de vos enfants dans ce monde et dans l'autre.

M. l'abbé G. DE BESSONIES

LETTRE PASTORALE

(Suite.)

De Monseigneur l'Archevêque de Cyrène, Administrateur de l'archidiocèse de Québec.

PROMULGUANT L'ENCYCLIQUE "AFFARI VOS" SUR LES ÉCOLES
DU MANITOBA.

Louis-Nazaire Bégin, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Cyrène, Administrateur du diocèse de Québec.

Au clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses, et à tous les fidèles du dit diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES.

Hélas ! une question que l'on aurait pu si facilement et si promptement résoudre d'après les seuls principes d'équité naturelle, rencontra des complications nombreuses et inattendues. Portée de tribunal en tribunal, elle tomba dans l'arène politique. Là encore, comme c'était leur droit et leur devoir, les Evêques, se plaçant au-dessus de tous les intérêts de partis et de toutes les spéculations de la politique, essayèrent de la faire triompher, parce que, alors comme avant, elle restait toujours une question de conscience, et ils ne pouvaient pas l'abandonner. La loi fédérale proposée pour la résoudre échoua, et, depuis ce moment, notre pays continua à être le théâtre de luttes pénibles.

Un nouveau gouvernement remplaça l'ancien, et nous apprîmes un jour que entre lui et le gouvernement du Manitoba une entente était survenue, un compromis avait été arrêté.

Ce compromis n'était pas la restitution des droits violés. Il n'était pas même une amélioration qui pouvait se concilier avec les prescriptions si formelles de l'Eglise. Comment l'épiscopat aurait-il pu l'approuver ? Il le déclara donc inacceptable et les catholiques du Manitoba continuèrent à soutenir leurs propres écoles au prix des plus grands sacrifices.

La situation devenait de plus en plus tendue. La question fut déléguée au Pape, à ce chef vénéré de l'Eglise, que les catholiques reconnaissent comme leur pasteur suprême, à ce grand diplomate, à ce maître prudent et sage que ceux même qui ne sont pas ses fils ont plusieurs fois choisi pour arbitre dans leurs difficultés. Comme il l'avait fait en des circonstances analogues, pour d'autres questions, Léon XIII voulut bien se faire notre docteur et notre guide. Mais avant de se prononcer sur une question aussi grave, et afin de donner satisfaction à tous, le Souverain Pontife nomma un Délégué Apostolique et le chargea de lui faire rapport après avoir entendu les parties intéressées.

Léon XIII nous parle donc aujourd'hui, N. T. C. F.; non seulement avec un cœur rempli de la plus vive affection, mais après avoir tout étudié, tout pesé mûrement; confiant que sa parole sera accueillie comme une parole d'équité et de paix.

Son admirable Encyclique pourrait fournir le sujet de nombreuses et salutaires instructions, mais ce n'est pas notre intention de la commenter aujourd'hui. Nous voulons simplement la promulger en en donnant le sens et la portée. Ce sens, du reste, est bien clair et ne saurait fournir matière à discussion.

Après avoir payé un juste tribut d'hommages aux

gloires religieuses qui ont marqué les origines et les progrès de l'Église du Canada, après avoir rappelé ce que l'Église a fait au milieu de nous pour l'instruction de l'enfance et de la jeunesse, et après avoir mis le peuple canadien "au niveau des peuples les plus policés et les plus glorieux," et en avoir fait "leur émule," Léon XIII se hâte d'aborder, pour la résoudre, la grande controverse scolaire dont nous avons parlé plus haut. On peut, dans sa Lettre, distinguer trois parties principales :

1° — Principes de l'Église catholique en matière d'éducation ;

2° — Appréciation de tous les événements qui se rapportent à la question scolaire du Manitoba depuis la loi de 1890 jusqu'à ce jour ;

3° — Devoir des catholiques et de tous les citoyens, relativement à cette question, pour l'avenir.

PREMIÈRE PARTIE

Principes de l'Église catholique en matière d'éducation.

Dans cette première partie Léon XIII enseigne :
1.— Qu'il appartient par dessus tout aux parents, sous la conduite et avec le concours de l'Église, de pourvoir à l'éducation des enfants et de leur assurer un genre d'enseignement qui convienne et s'adapte à leurs croyances religieuses. "De voir, dit-il, dans quelles institutions seront élevés les enfants, quels maîtres seront appelés à leur donner des préceptes de morale, c'est un droit inhérent à la puissance paternelle." Voilà pourquoi on peut voir dans les lois de 1890 qui ont frappé nos coreligionnaires du Manitoba, non seulement une violation du pacte fédéral, mais encore une atteinte déplorable portée aux droits imprescriptibles de l'Église et des parents.

l'a t
faut
de c
accr
pou
tait
vérit

tenu
lectu
et do
devo
condi
gers
mot e
expos
soin.
devoit
gneme
enfant
faire d
ou de
les jete
pour le

Appréc
à la

1.-
injustice

2.—Léon XIII condamne énergiquement, comme il l'a fait souvent déjà, les écoles mixtes et neutres. " Il faut fuir à tout prix comme très funestes, dit-il, en parlant de ces dernières, les écoles où toutes les croyances sont accueillies indifféremment et traitées de pair, comme si pour ce qui regarde Dieu et les choses divines, il importait peu d'avoir ou non de saines doctrines et d'adopter la vérité ou l'erreur."

3.—Léon XIII définit l'école catholique, celle qui est tenue par " des maîtres catholiques, dont les livres de lecture et d'enseignement sont approuvés par les évêques," et dont tout le système s'harmonise avec les besoins et les devoirs religieux des jeunes élèves. En dehors de ces conditions, l'école offre aux enfants catholiques les dangers les plus graves, et c'est une suprême injustice (le mot est de Léon XIII) de forcer les pères de famille à y exposer ceux dont l'Auteur de la nature leur a confié le soin. "Quand les catholiques demandent—et c'est leur devoir de le demander et de le revendiquer—que l'enseignement des maîtres concorde avec la religion de leurs enfants, ils usent de leur droit. Et il ne se pourrait rien faire de plus injuste que de les mettre dans l'alternative ou de laisser leurs enfants croître dans l'ignorance ou de les jeter dans un milieu qui constitue un danger suprême pour leurs âmes."

DEUXIÈME PARTIE

Appréciation de tous les événements qui se rapportent à la question scolaire du Manitoba depuis la loi de 1890 jusqu'à ce jour.

1.—Puisque la loi de 1890 constituait une véritable injustice envers la minorité catholique du Manitoba, c'était

le devoir des évêques de prendre la défense de cette minorité. Ils l'ont fait, et Léon XIII veut bien les en louer en ces termes : " Aussi lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la province du Manitoba, était-il de votre devoir, Vénérables Frères, de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté; et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve de votre commune vigilance et d'un zèle vraiment digne d'évêques. Et bien que sur ce point chacun de vous trouve une approbation suffisante dans le témoignage de sa conscience, sachez néanmoins que Nous y ajoutons notre assentiment et notre approbation. Car elles sont sacrées, ces choses que vous avez cherché, et que vous cherchez encore à protéger et à défendre."

2.—Tous les hommes honnêtes, tous les catholiques surtout auraient dû s'unir eux aussi pour défendre une cause dont l'importance ne saurait entrer en comparaison avec de simples intérêts politiques. Malheureusement l'esprit de parti est venu empêcher l'accomplissement de ce devoir sacré, et le Saint-Père le déplore amèrement. "Ce qui est plus déplorable encore, dit-il, c'est que les catholiques canadiens eux-mêmes n'aient pas su se concerter pour défendre des intérêts dont la grandeur et la gravité devaient imposer silence aux intérêts des partis politiques qui sont d'ordre bien inférieur."

3.—La convention effectuée entre les autorités fédérales d'Ottawa et le gouvernement provincial de Winnipeg, convention à laquelle on a voulu donner le nom de règlement de la question scolaire, est déclarée défectueuse, imparfaite, insuffisante, et par conséquent ne saurait être acceptée comme une solution équitable de la question.

qu
dre
enc
qu
dor
l'É
s'y

reco
a-t-i
avan
On p
noml
cont
enfan
ce el
parfa

ne m
Ai-je
pense
est un
un Ba
ne le
et uni
suis m
d'autr

“ C'est beaucoup plus, dit Léon XIII, que les catholiques demandent et qu'ils ont—personne n'en doute—le droit de demander. Pour tout dire en un mot, il n'a pas encore été pourvu suffisamment aux droits des catholiques et à l'éducation de nos enfants au Manitoba.” C'est donc avec raison que cette convention a été répudiée par l'Episcopat et que la minorité manitobaine n'a pas voulu s'y soumettre.

(A continuer.)

QUÊTE OU BAZAR

Nous pourrions, à l'exemple de certains journaux, recourir à un plébiscite pour décider cette question. Qu'y a-t-il de mieux pour une Œuvre ? Trouvera-t-elle son avantage dans une quête, le Bazar sera-t-il plus fructueux ? On pourrait noircir bien du papier, apporter des raisons nombreuses, mais à quoi bon ? Cette année, comme de coutume, il nous faut trouver \$2,000.00 pour secourir nos enfants pauvres. N'allez pas vous trouver mal en lisant ce chiffre, ne poussez même pas de cris, tout cela est parfaitement inutile.

Il y a deux mois, je me suis mis en route, résolu de ne m'arrêter qu'après avoir trouvé la somme nécessaire. Ai-je trop compté sur la générosité du public ? Je ne le pense pas ; et voici mes raisons. “ Deux fois mille piastres est une somme rondelette, mais en amusant le monde dans un Bazar nous pouvions trouver ce petit capital, pourquoi ne le trouverions-nous pas en nous adressant directement et uniquement à la charité ” ? Fort de cette pensée je me suis mis en route. Sur ce chemin comme sur beaucoup d'autres j'ai trouvé des épines, mais ce que vous ignorez,

c'est que les fleurs ne manquent pas et de belles fleurs embaumées de charité. Chose surprenante ces fleurs s'épanouissent surtout dans les maisons les plus humbles; elles semblent fuir les rues bien entretenues et les salons élégants.

Puisque nous sommes ensemble, je vais vous introduire dans une famille qui n'a pour toute richesse que l'ordre et la propreté. C'est bien quelque chose, mais pour donner c'est fort peu. Aussi jugez de l'embarras de la pauvre mère. J'avais eu la maladresse de passer à la fin de la semaine, c'est dire que la bourse était vide. Ces visites ne me sont pas désagréables, on y rencontre des cœurs si compatissants qu'il en coûte moins de dire merci en ne recevant rien que de remercier après certaines lamentations dignes de Jérémie. Cette pauvre femme s'excusait donc de ne pouvoir rien faire. Derrière elle j'aperçois la figure éveillée d'une fillette que la conversation avait attirée. J'allais me retirer, quand j'entendis la petite dire à sa mère : " Mais j'ai trois cents que papa m'a donnés", et toute joyeuse elle va ouvrir le précieux coffret qui contenait tout son trésor:

Le bon Dieu ménage ainsi de distance en distance les consolations, les traits édifiants; je l'en remercie, car la route est parfois rude, elle commence même à paraître longue. Au cours de ces visites j'ai été heureux de constater l'intérêt que le monde charitable porte à notre œuvre. D'autre part j'ai l'assurance que le bon Dieu pense toujours à nous, car il nous envoie de temps en temps de ses représentants. Dernièrement ce sont deux frères que l'on m'amène l'un a 14 ans l'autre a 10 ans et demi, tous les deux courent les rues depuis un an, le dernier n'a pas encore communiqué. Il n'y a pas à chercher

s'il y a de la place et les deux enfants sont inscrits. Le lendemain il faut les chausser, dans quelques jours ils viendront demander un habillement un peu plus chaud. Je vous quitte chers lecteurs pour continuer ma quête, nos enfants en ont besoin.

A. NUNESVAIS,

Prêtre Supérieur.

(*Les Fleurs de la charité* de Québec).

NOUVELLE MISSION

Le 22 janvier dernier, Monseigneur érigeait une desserte au canton Ristigouche, connu jusqu'ici sous le nom de "village Lagacé," et faisant partie de la mission de Saint-Laurent de Matapédia. La nouvelle desserte se donnera une fois le mois dans la maison d'école de l'endroit, jusqu'à ce qu'un plus grand développement de la colonie permette d'en disposer autrement.

Par une faveur spéciale dont les colons et le missionnaire lui sont vraiment reconnaissants, Sa Grandeur a bien voulu placer cette mission sous le patronage de saint André, et la doter d'une relique de ce saint.

Saint-André de Ristigouche, tel sera désormais son nom, est destiné à former une jolie paroisse dans un avenir prochain, si le gouvernement sait répondre aux besoins des colons qui y sont actuellement et aux désirs de ceux qui attendent pour venir s'y fixer, que des routes de colonisation soient ouvertes dans l'intérieur du canton. La reconstruction du pont de Saint-Alexis, enlevé le printemps dernier par la crue des eaux, est aussi d'une nécessité urgente pour les besoins des colons de ce canton, pour leur donner accès au moulin à scies et au moulin à farine. Une subvention de \$6,000.00 ayant été votée à l'une des dernières sessions du parlement fédéral, pour la construc-

tion d'une gare de chemin de fer près de ce pont, les colons de Saint-André, tout comme ceux de Saint-Alexis, ne tarderont pas sans doute à jouir du bénéfice d'une station que des circonstances regrettables ont empêché jusqu'à présent de construire.

Une grande route, connue jusqu'ici sous le nom de Keane, et qui sera appelée désormais route Saint-André, part de la rivière Matapédiac, non loin du pont de Saint-Alexis, et doit traverser le canton Ristigouche dans toute sa longueur et au-delà, servant ainsi d'artère principale à laquelle viendront communiquer les chemins de front des divers rangs. Des requêtes ont été déposées en grand nombre entre les mains des gouvernants pour demander l'exécution de ces travaux.

Ce canton, le dernier de la vallée de la Matapédiac, est aussi le premier de la vallée nord de la Ristigouche, laquelle s'étend vers l'est pour rejoindre les belles régions de la Baie des Chaleurs. Il comprend une surface de près de 120 milles carrés contenant au-delà de 600 lots. Dans son rapport du 28 mai 1876, ayant relevé le cordon du deuxième rang de ce canton, précisément le rang sur lequel se trouve aujourd'hui l'école qui servira de chapelle temporaire, monsieur l'arpenteur E.-H. Legendre, dit :

“ La qualité du bois de toute espèce et du sol que j'ai rencontrés sur tout le parcours de ce cordon est au-delà de toute expression et l'on m'assure qu'il en est ainsi jusque près et, à quelques places, au-delà de la ligne extérieure nord du canton. Quant à moi, je n'ai encore rien vu qui puisse rivaliser avec cette partie du deuxième rang ; les merisiers sont d'une grosseur énorme, abondants et très sains ; il s'y trouve des sucreries magnifiques ; on y

voit des épinettes qui peuvent mesurer seize pouces carrés à soixante pieds de leur souche ; enfin le sol, composé de terre jaune, est le plus riche que j'aie vu."

Il y a actuellement trente familles résidentes dans ce canton et environ soixante lots en défrichement. Pourtant à peine les gouvernements ont-ils employé cinq ou six cents piastres pour y ouvrir des routes. Pourquoi faut-il que les colons attendent si longtemps après les chemins ! Il y a sur les 8e et 9e rangs de jeunes et vigoureux colons qui ont ouvert des lots depuis deux ans dans l'espérance que la route Saint-André leur donnerait bientôt un débouché sur le chemin Matapédia, et ils sont encore enfermés dans la forêt. L'un d'eux me disait aujourd'hui même : "Si nous n'avons pas notre route cet été, c'est fini ; il va falloir tout abandonner et prendre les "chantiers." Que voulez-vous répondre ? Dans les endroits où les colons se jettent avec tant d'empressement, les chemins devraient plutôt attendre les colons et les devancer dans la forêt.

Disons pourtant que nos espérances semblent devoir se réaliser. Les réponses du gouvernement nous donnent lieu d'encourager nos colons en attendant que se fasse la distribution des allocations. On sait dans les départements que la société de colonisation de Montréal doit dériver cet été un courant de colons vers Saint-André, et que grand nombre de demandes nous viennent de nos compatriotes des divers points de la province et des États-Unis. Sans doute nos gouvernants ne perdront pas cette bonne occasion de prouver leur dévouement à la cause de la colonisation, dévouement dont ils aiment à faire parade dans tous leurs discours. Que l'on nous donne seulement des chemins et dans trois ans, un nouveau clocher lancera sa

flèche de cet endroit au-dessus des forêts de la Ristigouche et de la Matapédiac.

Le canton Ristigouche est fertile, sans roches, abondamment pourvu d'eau pour les besoins de la ferme. Sa surface n'est pas aussi plane que celle du canton Matapédiac, mais très favorable à la culture. Le seul inconvénient actuel de ce canton est la longue côte qu'il faut monter en partant du chemin de fer, avant de parvenir aux terrains colonisables. Mais quand la route Saint-André débouchera sur la rivière, la côte n'existera pour ainsi dire plus, attendu que le canton s'incline doucement vers la rivière dans sa partie nord. Aussi faut-il quel qu'inconvénient, sur cette terre où le bonheur parfait n'existe pas. Imaginez donc, un canton dont un explorateur a dit qu'il " n'a encore rien vu qui puisse rivaliser avec cette partie," sol fécond, irrigation de première classe, pas une roche, situé à la jonction de deux chemins de fer : l'Intercolonial qui lui ouvre les marchés du Nouveau-Brunswick et de Québec, et le chemin de fer de la Baie des Chaleurs qui lui ouvre les portes de cette fertile région et de la Gaspésie. Qu'importe donc une côte que l'on évitera après tout dans quelque temps.

C'est véritablement ici le Klondyke du colon, avec cette différence que les chemins de fer nous amènent à sa porte et qu'il n'y a aucun danger d'y mourir de faim quand on a du cœur et de bons bras. Qu'on vienne donc au plus tôt y prendre un *claim* !

Parmi les grains que l'on cultive tous avec succès, je citerai le blé d'hiver qui produit en général de seize à dix-huit pour un. Dans un cas donné, il a même rapporté 26 minots pour un.

Dans sa prochaine visite pastorale, l'été prochain

Monseigneur ira probablement choisir l'endroit le plus central et le plus favorable à la fois pour le site des futurs édifices religieux de Saint-André. Ce sera un bon encouragement pour les colons dont plusieurs se trouvent déjà à une forte distance de l'église de Saint-Laurent. Ce sera aussi, espérons-le, le signal d'une nouvelle époque de progrès et de développement dans ce beau canton.

F.-X. Ross, Ptre.

Missionnaire.

A Messieurs les Curés ou Missionnaires

Messieurs les curés ou missionnaires qui connaîtraient des personnes recommandables, désireuses de prendre sous leurs soins un orphelin irlandais de quinze ans, auraient-ils la bonté de les faire s'adresser au missionnaire de Saint-Laurent de Matapédia, comté de Bonaventure ?

“ L'union Franco-Canadienne ”

M. A. Bellemarre représentant de la société de bienfaisance dite “ L'Union Franco-Canadienne ” de Montréal, était à Rimouski le 20 mars dernier pour y recruter des membres. Cette société d'assurance à taux fixes, d'après le témoignages d'hommes versés dans la connaissance des affaires, repose sur des bases solides ; et puis elle est catholique et canadienne française. A ces titres elle s'impose à la considération de tous nos compatriotes. Aussi Nos Seigneurs les évêques en ont-ils hautement loué les règlements et constitutions. Elle recrutera nombre de membres croyons-nous, dans les différentes paroisses du diocèse, où M. Bellemarre qui est satisfait du succès qu'il a obtenu à Rimouski, se propose de l'introduire.

BULLETIN.

— Le 7 mars Sa Grandeur Mgr Blais s'est rendu au Séminaire, pour présider à la fête solennelle qu'on y faisait en l'honneur de St-Thomas d'Aquin, patron des écoles catholiques. Sa Grandeur était accompagnée au trône de M. le Grand Vicaire L. J. Langis, Supérieur du Séminaire et de M. le Chanoine R. P. Sylvain directeur du Grand Séminaire, pendant que le Rév. M. J. Perron, curé de Sainte-Blandine chantait la messe. Assistaient en outre M. le Chanoine D. Vézina, curé de Rimouski, les RR. PP. Ed. Hamon et L. Héroux, S. J., de Québec, les prêtres, les étudiants du Grand et du Petit Séminaire et une trentaine de personnes de la ville. Le sermon de circonstance a été fait par le Rév. M. J.-Bte Bélanger, professeur de sciences au Séminaire. Les élèves ont chanté la messe du 2ième ton et la fanfare a fait de magnifique musique. Dans l'après-midi salut solennel.

— Le 10 mars MM. les curés et missionnaires de la vallée de la Matapédia se sont réunis à l'évêché, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Blais, dans le but d'aviser aux meilleurs moyens de promouvoir les intérêts de la colonisation, dans cette belle et prospère région. Il fut décidé que l'on présenterait au gouvernement un rapport des progrès et développements qui déjà faits et que l'on demanderait une allocation pour la construction des chemins et des ponts nécessaires aux colons qui sont déjà dans cette fertile région, ou qui désirent s'y fixer en grand nombre. Nous avons confiance que le gouvernement se rendra à cette demande si légitime, satisfera à cette nécessité si urgente, et fera œuvre de patriotisme vrai en favorisant de cette manière cette

région
avant
les no
société
dans l
déjà u
—
plie de
service
dernier
par M.
represe
H. La
chœur
de McL
le Rév
Rév. M
—
mouski
curé D.
RR. PP
exercice
instructi
bons rés
—
mars, re
chée par
Ristigou
retraite :
très-beau
nécessité

région unique au point de vue de la colonisation, et si avantageusement connue partout.

— Le *Colonisateur Canadien* publiait dernièrement les noms de 40 chefs de famille qui se sont adressés à la société de colonisation de Montréal, pour aller s'établir dans la vallée de la Matajédia. Tous ces colons possèdent déjà un certain capital.

— La 16 mars, la belle église de St-Ulric s'est remplie des fidèles de cette paroisse, qui venaient assister au service funèbre chanté pour le Rév. M. O. Drapeau, l'an dernier curé de cette paroisse. La messe a été chantée par M. le chanoine D. Vézina, curé de Rimouski, qui représentait Sa Grandeur Mgr Blais. Outre le Rév. M. H. Lavoie, curé actuel de St-Ulric, on remarquait au chœur M. le chanoine L. Rouleau, curé de l'Assomption de McNider, le Rév. G. Gagnon, desservant de Matane, le Rév. M. E.-E. Pelletier, missionnaire à St-Luc, et le Rév. M. A. Perron, du diocèse d'Ocdensburg.

— Du 26 février au 6 mars les paroissiens de Rimouski ont suivi les exercices d'une neuvaine. M. le curé D. Vézina, chanoine, a appelé pour la prêcher les RR. PP. Ed. Hamon et L'Héroux, S. J., de Québec. Les exercices ont été suivis avec fidélité; il y avait foule aux instructions, et la neuvaine a été efficace et féconde en bons résultats.

— A N.-D. de Lourdes du Montjoli, du 10 au 13 de mars, renouvellement de la grande retraite de 1897, prêchée par les RR. PP. Bonaventure et Albert, O. M. C, de Ristigouche. Bien préparée, éloquemment prêchée, cette retraite a profondément remué les âmes et produit de très-beaux fruits. On y a compris, mieux que jamais la nécessité de la tempérance et on s'y est définitivement

engagé. Les vendeurs eux-mêmes cessent leur commerce. La population veut se dévouer à l'œuvre du parachèvement de l'église et de la construction d'un presbytère, et elle comprend que la tempérance facilitera le paiement de ces travaux et lui attirera les bénédictions du ciel.

— Du 4 au 12 mars, à Ste-Cécile du Bic, neuvaine de St-François-Xavier, dite neuvaine de la grâce prêchée par un des RR. PP. Capucins de Ristigouche. Elle a été très bien faite et très efficace. Cette neuvaine dite de la grâce a une vertu particulière. St-François-Xavier apparaissant un jour au Rév. F. Mastilli S. J. lui dit " que tous ceux qui pendant l'espace de neuf jours, du 4 au 12 mars, imploreraient chaque jour son intercession auprès de Dieu, se confesseraient et communieraient pendant la neuvaine, ressentiraient les effets de son crédit, en obtenant de Dieu tout ce qu'ils demanderaient pour leur Salut et pour sa gloire." L'usage de faire cette neuvaine se répandit, et en 1701, un pieux auteur écrivait : " On ne savait raconter en détail toutes les grâces qui ont été obtenues durant cette neuvaine partout où elle a été pratiquée. L'expérience a fait connaître qu'il n'y a nécessité, soit spirituelle soit temporelle, dans laquelle on ne puisse et on ne doive même espérer une prompte assistance lorsqu'on recourt à ce Grand Saint surtout en faisant la neuvaine de Grâce."

— Le 5 mars, à la Basilique de Saint-Jean de Latran, Monsieur J.-A. D'Amours, ecclésiastique du diocèse de Rimouski, étudiant en rhétorique au Collège Canadien de Rome, a reçu le Sous-Diaconat.

ACTIONS DE GRACES

Rimouski.—Mille actions de grâces à sainte Anne pour une faveur récemment obtenue, après promesse de la faire insérer dans son *Messenger*. A. C.—*Isle-Verte.* Mon mari souffrait d'un violent mal d'yeux. Après une

neuve
guéri.
plusie
St-Jo
obten
et de
sainte.
de der
de Die
je m'a
publie
une ne
Un pe
enfant.
cette g
faveurs
abonné
sainte
Pistole
de Lep
neuvair
publier
Rimou
—Rimo
Padoue
années j
plus im
deux Tl
exaucée.
jamais gl
nières ad
la doule

merce. chève- ère, et ent de

neuvaine en l'honneur de la bonne sainte Anne il a été guéri. Mille remerciements pour cette grâce et pour plusieurs guérisons et faveurs obtenues. Une abonnée.— *St-Joseph*. Remerciements à sainte Anne pour guérison obtenue après promesse de faire publier dans le *Messenger* et de faire brûler un cierge devant l'autel de cette grande sainte. Une abonnée.— *Cap-Chat*. Guérison d'un mal de dents et beaucoup d'autres faveurs obtenues.— *St-Jean de Dieu*. Il y a plusieurs années je fus gravement malade, je m'adressai à la bonne sainte Anne et lui promis de faire publier ma guérison si je revenais à la santé. Je fis aussi une neuvaine en son honneur et je suis revenue très bien. Un peu plus tard j'ai obtenu une guérison pour mon enfant. Depuis ce temps je n'ai jamais cessé d'invoquer cette grande Sainte. Je la remercie de plusieurs autres faveurs et la prie de me continuer sa protection. Une abonnée.— *Sts-Cécile du Bic*. Remerciements à la bonne sainte Anne pour faveurs obtenues. A. B.— *Trois-Pistoles*. Guérison d'une enfant. Dme A. B.— *St-Joseph de Lepage*. Guérison d'une maladie grave après une neuvaine en l'honneur de sainte Anne et promesse de faire publier ma guérison dans le *Messenger*. Une abonnée.— *Rimouski*. Guérison d'un mal de gorge. Une abonnée.— *Rimouski*. Mille remerciements à saint Antoine de Padoue et à la bonne sainte Anne. Depuis quinze longues années je suppliais le ciel de m'accorder une faveur des plus importantes ; grâce à la puissante intercession des deux Thaumaturges si vénérés, ma prière vient d'être exaucée. Que Dieu en soit loué et ses deux saints à jamais glorifiés. Une abonnée.— *Full-River*. Un de mes frères adonné à la boisson depuis plusieurs années faisait la douleur des siens. Le Seigneur dans sa miséricorde

neuvaine
rêchée
le a été
e de la
r appa-
t " que
au 12
près de
lant la
otenant
salut et
ine se
On ne
ont été
été pra-
cessité,
puisse
sistance
isant la

Latran,
cèse de
dien de

te Anne
sse de la
le-Verte
près une

inspira à sa vertueuse épouse et à ses parents, la pensée de faire quelque sacrifice en l'honneur de sainte Anne, et de promettre la publication de la grâce demandée dans le *Messenger*, lorsqu'elle serait obtenue. Il y a plus de six mois que le repentant s'est abstenu de toutes liqueurs enivrantes. Une abonnée.—*Leeds, U. S.* Deux guérisons et plusieurs autres grâces. T. P.—*Matane.* La bonne sainte Anne m'a guérie d'un violent mal de côté après une neuvaine de chapelets et promesse de publier. Une abonnée.—*Rivière Moisie.* Guérison de mon mari après promesse de publication. Dme E. Porlier.—*Sanday-Bay.* Guérison obtenue après promesse de m'abonner au *Messenger*. Elzár Bêland.—*Price Ville.* Remerciements à sainte Anne pour la guérison de mon enfant, plusieurs autres guérisons et grâces particulières. Une amie de sainte Anne.—*Mariapolis.* Guérison obtenue. Dme B. Tardif—X. Guérison obtenue. Dme A. Lacroix.

RECOMMANDATIONS

Le triomphe de l'Église ; la conversion des pays infidèles ; les œuvres diocésaines ; la paix dans 2 familles ; 1 vocation ; 3 enfants d'un caractère difficile ; 2 jeunes gens éloignés de leur famille ; 1 personne adonnée à la boisson ; 1 grâce particulière ; 1 conversion ; 3 personnes éprouvées ; 3 guérisons ; les zélateurs et zélatrices du *Messenger* ; les bienfaiteurs de l'œuvre du Pèlerinage.

— Monsieur l'abbé Joseph Morin, curé de Saint-Jacques le Mineur, décédé le 23 février en cette paroisse, était membre de la société d'une messe, *section provinciale.*